

# BUREAU

**Séance du 10 décembre 2021**

## **Délibération BU\_20211210\_003**

**Marché de prestations de formation aux permis poids lourds des agents du Département de l'Indre et des sapeurs-pompiers du SDIS de l'Indre : constitution d'un groupement de commandes, approbation de la convention constitutive et autorisation de lancement de la procédure**

**VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**1 membre(s) étant absent(s)**

### **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre le Département de l'Indre et le SDIS pour la passation de marchés de prestations de formation aux permis poids lourds ;

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** La constitution d'un groupement de commandes entre le Département de l'Indre et le SDIS pour la passation de marchés de prestations de formation aux permis poids lourds est approuvée.

**Article 2.** La convention constitutive de ce groupement, ci-annexée, est approuvée et monsieur le président est autorisé à la signer.

**Article 3.** La Capitaine Rachel COMBELLES, cheffe du service formation et l'Adjudant-chef Fabrice ANTOINE, agent du service formation, sont respectivement désignés membres titulaire et suppléant de la commission chargée de l'analyse des offres relatives aux marchés de prestations de formation aux permis poids lourds.

**Article 3.** Le Département de l'Indre, coordonnateur du groupement de commandes, est autorisé à organiser la consultation des entreprises pour l'attribution des marchés de prestations de formation aux permis poids lourds, dans le cadre d'une procédure adaptée.

**Article 4.** En cas de procédure infructueuse, le Département, coordonnateur, est autorisé à engager une nouvelle procédure.

**Marc FLEURET**